



RRSV
Réseau de recherche
en sciences de la vision

PROGRAMME pour CHERCHEURS

RÉSEAUTAGE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Concours 2024-2025

RÈGLEMENTS

Date limite pour soumettre une lettre d'intention : 15 août 2024*

Date limite pour soumettre une demande : 15 octobre 2024*

*Advenant que ces dates tombent un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au Réseau de recherche en santé de la vision (RRSV).

Objectif

L'objectif de ce programme est de favoriser les collaborations hors Québec afin d'accroître le rayonnement des chercheurs du RRSV sur les scènes nationale et internationale.

Admissibilité

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

- Le projet doit porter sur la santé de la vision;
- Le projet doit impliquer au minimum deux équipes de recherche, l'une au Québec, l'autre hors Québec ;
- Le chercheur principal désigné de l'équipe du Québec doit être membre régulier du RRSV;
- Le chercheur principal hors Québec doit œuvrer en milieu universitaire;
- Le chercheur principal hors Québec doit s'engager à défrayer une partie des coûts du projet (les contributions *in kind* sont acceptées);
- Si plus d'un projet est soumis par le même chercheur, il ne doit y avoir aucun chevauchement (conceptuel ou budgétaire) entre les projets ou entre d'autres concours du RRSV;
- S'il s'agit d'un renouvellement, le montant octroyé pour la première demande doit être dépensé à plus de 70% à la date limite de la soumission de la demande complète (rapport financier à l'appui).

Le chercheur principal du Québec doit satisfaire à la définition de chercheur autonome, telle que formulée par le FRQS: « Personne qui détient un doctorat ou l'équivalent et une affiliation universitaire lui permettant de superviser des étudiants de 2^e et 3^e cycles, qui peut mener des travaux de recherche de façon autonome et qui détient un poste régulier de professeur ou de chercheur dans un établissement universitaire québécois, ou un poste régulier de chercheur dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Les personnes qui détiennent un diplôme professionnel doivent avoir bénéficié d'une formation en recherche d'une durée minimale de deux ans à temps complet. » [Tiré des « Règles générales communes du FRQ ».](#)

Le chercheur principal hors Québec doit respecter des critères équivalents, mais en étant affilié à une institution canadienne ou d'un autre pays.

Critères d'évaluation

Les demandes de financement seront évaluées selon les mêmes critères de performance que ceux établis par le FRQS pour l'évaluation de ses Réseaux thématiques. Les critères sont explicités en haut de rubrique de chacune des sections du présent formulaire.

Montant et conditions des octrois

- Le support financier pour un projet est accordé pour une année, renouvelable une seule fois.
- Le budget maximal qui pourra être alloué par projet est de **50 000\$** mais le nombre et le montant des subventions sont tributaires du budget disponible.
- Une répartition des fonds, proportionnelle au nombre de membres dans chaque axe du Réseau, pourra aussi être effectuée parmi les projets jugés finançables par le comité scientifique afin d'assurer la pérennité de tous les domaines de recherche stratégiques du RRSV.
- Seules les équipes particulièrement performantes seront éligibles à un renouvellement - maximum d'un (1) renouvellement par projet - sur présentation d'une demande de renouvellement.
- Un fonds spécial de la « *Fondation des maladies de l'œil* » pourra être réservé pour les projets traitant sur des maladies oculaires. Vous êtes donc encouragés à nous indiquer si tel est le cas puisque cela pourrait permettre le financement de projets RNI additionnels.
- Les fonds octroyés seront versés à l'**établissement gestionnaire du chercheur principal membre du RRSV**. L'utilisation des fonds par l'équipe de recherche est ensuite régie par les [Règles générales communes du FRQ](#). Le chercheur principal hors Québec doit s'engager à contribuer financièrement au projet RNI (les contributions *in kind* sont acceptées).

Rapport scientifique

Pour tout projet subventionné, un rapport scientifique détaillé des retombées scientifiques et des effets leviers devra obligatoirement être [déposé au terme de la présente subvention](#) ou à la [demande de renouvellement](#). Le formulaire « Rapport scientifique » est intégré au « **FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME RESEAUTAGE NATIONAL ET INTERNATIONAL** » (sections Rapport d'évolution). Ces rapports seront utilisés intégralement pour la demande de renouvellement du Réseau.

Rapport financier

Pour tout projet subventionné, un [rapport financier](#) devra être soumis à la fin de l'année financière (31 mars) suivant l'octroi, et ce jusqu'à la fin de la période d'utilisation des fonds octroyés. Tel que mentionné par le FRQS dans leur guide de gestion des Réseaux, à la fin de cette période de subvention, les sommes non dépensées devront leur être retournées.

Engagement

Les chercheurs principaux et les co-chercheurs s'engagent à :

- Mentionner le support du « Réseau de recherche en sciences de la vision », et de la « Fondation des maladies de l'œil », lorsqu'applicable, dans toute publication ou présentation résultant du projet de recherche financé;
- Présenter les résultats de leur recherche aux réunions annuelles du RRSV.

Comment appliquer

Documents à soumettre pour les nouvelles demandes et les demandes de renouvellement

– LETTRE D'INTENTION :

- **Uniquement** les sections 1 et 2 du « **FORMULAIRE DE NOUVELLE DEMANDE OU DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME RÉSEAUTAGE NATIONAL ET INTERNATIONAL** » dûment complétée.

– DEMANDE COMPLÈTE :

La demande doit être transmise sous forme d'un **document PDF unique comprenant, dans l'ordre suivant** :

- Toutes les sections du « **FORMULAIRE DE NOUVELLE DEMANDE OU DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME RÉSEAUTAGE NATIONAL ET INTERNATIONAL** » dûment complété ;
- La ou les attestation(s) des partenaires, si applicable ;
- Les CV des chercheurs principaux du Québec et l'équivalent pour les chercheurs principaux hors Québec ([CV commun Canadien](#) format FRQS incluant les [contributions détaillées](#)).

Les dossiers incomplets et/ou non conformes seront rejetés.

Pour faire parvenir votre lettre d'intention (PDF), votre demande complète (PDF) ou pour plus d'information :

Réseau de recherche en santé de la vision (reseauvision.ca)

reseau.vision@ircm.qc.ca

Télétravail : 4382-825-1425

Réseau thématique soutenu par le

Fonds de recherche
Santé

Québec 



RRSV
Réseau de recherche
en sciences de la vision

PROGRAMME RÉSEAUTAGE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Concours 2024-2025

FORMULAIRE de NOUVELLE DEMANDE

Date limite pour soumettre une lettre d'intention : **15 août 2024***

Date limite pour soumettre une demande complète : **15 octobre 2024***

*Advenant que cette date tombe un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu'au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.

- Lettre d'intention** (compléter les sections 1 et 2 seulement)
- Demande complète** (compléter toutes les sections)

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PROJET

Les renseignements de cette section doivent être identiques dans la **Lettre d'intention** et la **Demande complète**.

Titre du projet :

Chercheurs* et collaborateurs

- Cette liste doit demeurer identique à celle proposée sur la lettre d'intention, car elle servira au recrutement des membres du Comité scientifique pour fins de transparence et absence de conflit d'intérêt.
- Un **minimum de deux chercheurs principaux** est requis dont **un membre du RRSV** et **un affilié à une institution hors Québec**.
- Ajouter le nombre de lignes nécessaires.

• NOM DE FAMILLE, prénom, titres	Cochez				<ul style="list-style-type: none"> • Courriel • Affiliation principale • Adresse complète (ville, pays)
	Chercheur principal*	Co-chercheur*	Collaborateur	Étudiant	
Équipe du RRSV					
	Obligatoire				
Équipe hors Québec					
	Obligatoire				

* Doivent être membre du corps professoral d'une université québécoise (ou autre province, pays) reconnue ou membre permanent d'un service clinique d'ophtalmologie d'un centre hospitalier universitaire

Axe de recherche :

- Biologie et pathologie de la vision
- Technologies émergentes
- Neurosciences de la vision
- Réadaptation et enjeux sociaux des troubles visuels

Domaine de recherche :

- Recherche fondamentale
- Recherche clinique
- Recherche translationnelle (recherche pré-clinique)

Langue de correspondance :

Français Anglais

Langue de rédaction de la demande :

Français Anglais

Ce projet porte-il sur les maladies oculaires ?

oui non

Résumé du projet (350 mots maximum) :

SECTION 2. SUGGESTION D'ÉVALUATEURS POTENTIELS

(5 noms du Canada ou à l'international)

Les évaluateurs ne doivent pas avoir publié ni avec vous ni avec le chercheur hors Québec au cours des cinq dernières années.

Inclure : NOM, prénom, titres, courriel, affiliation, expertise

SECTION 3. SIGNATURES

Noms et signatures des chercheurs principaux, co-chercheurs et collaborateurs
Ajouter le nombre de lignes nécessaires.

Nom	Signature	date
------------	------------------	-------------

Nom	Signature	date
------------	------------------	-------------

Nom	Signature	date
------------	------------------	-------------

Nom	Signature	date
------------	------------------	-------------

Nom	Signature	date
------------	------------------	-------------

Nom	Signature	date
------------	------------------	-------------

Nom	Signature	date
------------	------------------	-------------

SECTION 4. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Coordonnées complètes du représentant de la Direction des finances qui administrera la subvention en cas d'octroi.

NOM, prénom :

Téléphone :

Courriel :

Institution (à laquelle sera émis le chèque) :

Adresse postale où envoyer le chèque :
(Numéro civique et rue, numéro de bureau, ville et code postal)

Numéro du fonds (si disponible) :

SECTION 5. RÉSUMÉ VULGARISÉ (en français ET en anglais, **maximum 250 mots par langue**)

Décrire dans un langage simple le but de l'étude, les résultats attendus et l'impact prévu de cette collaboration sur le rayonnement des chercheurs du RRSV sur les scènes nationale et/ou internationale.

Pour fin de diffusion et promotion.

Titre du projet :

Résumé :

* * *

Project's title:

Summary :

SECTION 6. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE RECHERCHE PRÉVUS POUR L'ANNÉE À VENIR

(maximum 3 pages, une annexe d'un maximum de 2 pages est aussi permise pour les figures, tableaux et références)
Décrire la problématique, les objectifs, la méthodologie, les résultats préliminaires et la pertinence du projet.

SECTION 7. RÔLE DES CHERCHEURS, COLLABORATEURS, ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES POST-DOCTORAUX (maximum 1 page)

Décrire le rôle de chacun des chercheurs principaux, co-chercheurs et collaborateurs impliqués dans le projet et le lien avec leur expertise. Indiquer aussi le rôle des étudiants et stagiaires postdoctoraux impliqués dans le projet pour lesquels vous demander un budget (bourse, frais de voyage, ou autre). Spécifier les lieux où se dérouleront les étapes du projet.

SECTION 8. ÉCHÉANCIER ET FAISABILITÉ (maximum 1 page)

Décrire le calendrier des principales étapes qui permettront la réalisation du projet, ainsi que la faisabilité de ce projet.

SECTION 9. BUDGET (ajouter le nombre de pages nécessaires)

Décrire les dépenses pour lesquelles des fonds sont demandés, et ce, pour chacune des catégories budgétaires pertinentes. Détailler la participation financière des chercheurs et collaborateurs des équipes nationale et/ou internationale. Les contributions *in kind* sont acceptées et doivent être chiffrées en argent.

Note : *Le cofinancement d'étudiants étrangers directement impliqués dans le projet en collaboration est fortement encouragé.*

SECTION FACULTATIVE
REQUISE SEULEMENT SI CETTE APPLICATION **A DÉJÀ ÉTÉ ÉVALUÉE** PAR LE COMITÉ
SCIENTIFIQUE « RNI » PAR LE PASSÉ

SECTION 10. RÉPONSES AUX ÉVALUATEURS (maximum 1 page)

Décrire et détailler les améliorations effectuées pour donner suite aux recommandations du Comité scientifique transmises aux candidats lors d'une précédente évaluation.

Note : Les évaluations précédentes seront transmises au Comité scientifique (jusqu'à 2 ans) pour un projet similaire soumis antérieurement au RRSV.